

# CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter  
sur l'ensemble du territoire de la Municipalité

sur le Règlement numéro 771

Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 2 310 000 \$ pour la réalisation de divers projets  
municipaux 2026 (parapluie)

Je, soussigné,

Richard Labrecque

Nom (lettres moulées)

Greffier

Titre (lettres moulées)

de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 6703

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 681

Que le nombre de demandes faites est de : Zéro 0

Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 7 Avril 2026

Signature

Greffier

Titre